

Prix « mobilisons-nous contre le harcèlement »

Dans le cadre de la politique menée pour lutter contre le harcèlement en milieu scolaire, le Ministère de l'Education Nationale reconduit pour la deuxième année le concours "mobilisons-nous contre le harcèlement à l'école".

Il s'agit de

- Sensibiliser les enfants et adultes au harcèlement à l'école
- Donner la parole aux enfants et aux jeunes en les rendant acteurs de la prévention
- Inciter à la mise en place de projet pérenne dans les écoles, établissements et structures concernées.

Organisation

Le concours est organisé :

- par la mission ministérielle de prévention et de lutte contre les violences en milieu scolaire du MEN
- avec le soutien financier de la MAE
- en partenariat avec : l'association de la fondation étudiante pour la ville (AFEV), les Centres d'Entraînement aux Méthodes d'Education Active (CEMEA), le réseau Canopé, E-Enfance, la FOEVEN (fédération des AROEVEN), les Francas, la Ligue de l'Enseignement, l'Observatoire International de la violence à l'école, l'Office Central de Coopération à l'Ecole, les Petits citoyens.

Modalités de participation

Le concours en milieu scolaire est ouvert:

- aux élèves du cycle 3 jusqu'au lycée (répartis en 4 catégories cycle 3, 6ème/5ème, 4ème/3ème, lycéens).
- aux écoles et établissements publics et privés sous contrat.
- aux jeunes inscrits dans le cadre des accueils de loisirs associés à l'école (ALAE).
- aux jeunes inscrits dans des structures d'animation avec ou sans hébergement.
- aux jeunes élus dans les conseils des enfants ou des jeunes mis en place par les collectivités.

Les candidats doivent obligatoirement concourir en groupe.

Le nombre de projets par école / établissement scolaire n'est pas limité. Toutefois, chaque groupe ne peut envoyer qu'une affiche et une vidéo. Une école, un établissement scolaire peut donc envoyer plusieurs supports de projets réalisés par des groupes différents.

Les travaux peuvent être en langue étrangère mais ils doivent être accompagnés d'une traduction.

La thématique du concours est le harcèlement et/ou le cyberharcèlement.

Les supports prévus:

- affiche. Elle peut être réalisée sous format papier mais elle doit être transmise exclusivement en format numérique (jpeg haute qualité) et comporte un élément de texte (« slogan ») lisible à distance.
- vidéo (2 min maxi). La taille du fichier ne doit pas excéder 2 Go et être transmis sous format MPEG4.

Chaque groupe de participants sera amené à présenter, en parallèle de son support de communication :

- la démarche pédagogique pour réaliser l'affiche ou la vidéo
- la fiche projet à moyen et longs terme (transmise via une enquête interview)
- le formulaire de captation disponible sur <http://eduscol.education.fr/cid72752/prix-mobilisons-nous-contre-harcelement.html> et la liste des participants (à joindre à l'envoi du support).

Modalités de transmission des travaux

Au niveau académique :

Les établissements de l'Académie transmettent leurs projets sur clé USB uniquement. La procédure est décrite en page 3.

Le Rectorat se chargera de transmettre l'ensemble des productions choisies par le jury académique et le coup de cœur académique si celui-ci est différent des projets retenus par le jury académique, sur support de type clé USB ou sur DVD.

Calendrier et jurys

Le concours s'organise selon le calendrier suivant:

- 9/01/2015 : clôture du questionnaire interview concernant la remontée des fiches projets pour les établissements du premier et second degré.
 - 30/01/2015: date limite d'envoi des créations accompagnées des autorisations de droit à l'image (cf modalités d'envoi).
 - 02/02/2015 au 06/03/2015: sélection par les jurys académiques et remise du prix académique.
- Le jury académique nomme 1 candidat par tranche d'âge et support soit 8 lauréats selon les catégories suivantes :
- Elèves de cycle 3 ou enfants de 8 à 11 ans ;
 - Elèves de 6e et 5e ou enfants de 11 à 13 ans ;
 - Elèves de 4e et 3e ou jeunes de 13 à 15 ans ;
 - Lycéens ou jeunes de 15 à 18 ans.

Le jury académique désigne 8 nominés et récompense de 1000€ un projet « coup de cœur ».

Le prix « coup de cœur » au titre cette session peut également faire partie des nominés.

- 16/03/2015 au 27/03/2015 : sélection par le jury national sur la base des nominés académiques.
Le jury national récompense 1 candidat par tranche d'âge et support soit 8 lauréats.

- 30/03/2015 au 10/04/2015 ou entre le 11/05/2015 et 22/05/2015 remise nationale des prix.

Les 8 lauréats recevront un prix de 2000€.

Les lauréats de chaque établissement seront représentés accompagnés d'un ou plusieurs membres de l'équipe éducative pour les écoles et établissements. Le nombre de participants sera déterminé par l'autorité finançant les déplacements et hébergements éventuels.

Il est indispensable que les jeunes soient associés pleinement à la mise en place du projet dans leur établissement en participant à son élaboration en amont puis à sa réalisation. Les jeunes doivent avoir la possibilité de s'exprimer sur les choix, notamment budgétaires, de gestion de ce prix.

Concernant la valorisation des travaux, le MEN prend en charge la valorisation des travaux des lauréats nationaux. Ils seront mis en ligne sur les sites du Ministère et sur les sites académiques volontaires.

Les recteurs d'Académie se chargeront de la valorisation des travaux auprès des archives, musées, bibliothèques, mairies, établissements scolaires.

Modalités de transmission des travaux

Les documents doivent être envoyés sur clé USB uniquement, en courrier classique sans accusé de réception à l'adresse suivante :

Rectorat de l'Académie de Lille
Service Commun d'Appui aux Politiques Pédagogiques et Éducatives
Bureau des Politiques à l'Éducation, à la Santé et à la Citoyenneté
Cité académique Guy Debeyre
20 rue Saint Jacques
BP 709
59 033 Lille
Cedex

La clé USB doit comprendre un dossier intitulé :

Nom de l'académie + nom établissement + tranche d'âge+ support

- l'affiche en format JPEG haute qualité.

Si l'affiche n'est pas réalisée directement sous format numérique, à savoir si c'est un collage, un dessin..., une photo cadrée sur les bords de l'affiche doit être prise puis transformée en format JPEG)

ou

- la vidéo en codec H.264 ou MPEG4 avec une taille maximale de 2GO.

- la fiche de présentation de la structure/ de l'école/ de l'établissement.

- la fiche relative à la démarche pédagogique accompagnée de la liste des élèves et adultes ayant participé au projet.

- la fiche projet à moyen terme.

- les formulaires dûment remplis et signés de droits à l'image et droits d'auteur.

Remarque :

Le Rectorat se chargera de transmettre l'ensemble des productions choisies par le jury académique et le coup de cœur académique si celui-ci est différent des projets retenus par le jury académique, sur support de type clé USB ou sur DVD.